

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

Samedi 29 Avril 1939

PUBLICITÉ LOCALE :
« ECHO DE LA LOIRE »
Place Graslin — NANTES — (Loire-Inf.)
TELEPHONE : 145-53 et 124-10

EXTRA-LOCALE :
AGENCE FRANÇAISE D'ANNONCES
35, Rue des Petits-Champs — PARIS
TELEPHONE : Richelieu 85-62

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Plantiers de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles du Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AGRICOLES

TELEPHONE 141-95 — 157-42

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.
330.41 Synd. Prod. Légumes p. Conserve.

Un brin de causerie



Quand nous cautions du Bâtiment, la semaine dernière, nous pensions point que les événements nous auraient donné si vite raison...

Et on est point de la corporation ! Tout les gazettes de France et de Navarre venant d'entourer le refrain des constructions, des réparations, des aménagements de maisons, de bâtisses d'exploitations et patati et patata. L'est pu question de grèves mais de dégrèvements. Hureux changement de tactique. Même qu'en première page du journal — d'un journal à la page — on lisait en caractères d'offices : « 1939 : L'année de la pierre à bâtir ».

En somme, c'est un retour en arrière. Nous allons revenir à l'âge de la Pierre, à l'époque des grands bâtisseurs, ouque nos ancêtres échafaudaient tout sortes de monuments, jusqu'à les, puis belles cathédrales.

Et comme l'exemple vient d'en haut, les Minisses venant de nous montrer par un tour de force qui l'étaient de hardis constructeurs. Des constructeurs de décrets-lois. Après tout, c'était une sorte d'échafaudage comme les autres, capables de se miner avec le temps — et c'est nous qu'on paiera la note de l'entreprise.

A tout seigneur, tout honneur. Le Minisse des Finances venant de poser la première pierre. Cérémonie toute cordiale, ouqu'il nous a parlé en père de famille, dans l'oreille du micro, nous invitait à pus de générosité, à faire l'effort nécessaire pour bâtir ensemble la Maison de la Paix. De méchantes langues diront encore qu'il a point été avec le manche de la truelle, qui l'allait nous saigner de 15 milliards. Mais à qui la faute, si ce n'est à nos méchants ouasins ? Un peuple de 86 millions d'habitants, travaillant 60 heures par semaine.

La durée du boulot sera donc chez nous de 45 heures. Fallait ben que ça change, comme disait un bon gars : « On avait promis aux gens qu'on travaillerait moins et qu'on serait mieux payé, qu'il n'y aurait plus de guerre et qu'on pourrait réduire les charges militaires. On nous avait promis que la fiscalité serait réformée et les impôts allégés. On nous avait promis que le prix de la vie ne monterait point... » On nous avait promis pus de beurre que de pain. Et la vérité c'est qu'il fallait suer un bon coup, pour manger son pain sec.

Nos Minisses avant fini par le comprendre. Acculés par les besoins de la situation y leur fallait dire la vérité. Et pour commencer, c'est des trains entiers de matériaux qui venant de sortir pour l'abri commun. A chacun maintenant d'apporter sa pierre, sa contribution, de faire ses journées de prestations. Et gare aux resquilleurs, aux tire aux flancs, toujours prêts à se débiter.

Tout ces décrets, mis bout à bout, finiront ben par faire l'édifice. La mise en chantier des travaux de la Défense Nationale étant la base, la fondation. Les décrets pour alléger les charges de l'Etat seront les travaux de soutènement. Quant à ceusses du travail et d'embauchage, ça sera la clef de voûte. Par les tours de vis et les coups de pompe, on amènera les fonds nécessaires...

Quand j'avais disais que la vogue était à la Bâtisse et qu'on voitrait de grands bâtisseurs.

A condition qu'on reste en paix ! Et qu'un grand démolisseur ne vient point fiche en bas tout ces matériaux, échaffaudés avec tant de peines !

maître Jeannot

En 2^e page

L'Avenir de la
Paysannerie

M. Jean CERISIER, lauréat de la Prime d'Honneur



Voici un récent cliché de notre adhérent, M. Jean Cerisier, le Pont, à Soudan, grand lauréat de la Prime d'Honneur du Ministère de l'Agriculture. Notre ami, entouré de sa femme, de son fils et de ses dévoués collaborateurs, est photographié à la porte de son étable Maine-Anjou. Une multitude de plaques, clouées au mur, attestent les nombreux prix remportés dans les Concours par ses sujets d'élite.

Travail Paysan et menaces de guerre

Nous vivons en ce moment des jours d'angoisse indicible.

Nous avons la ferme espoir de voir les difficultés s'aplanir, en raison du marasme financier de la presque totalité des nations, et de l'horreur qu'elles ont pour une guerre qui dépasserait en cruauté et en puissance destructrice, ce que toutes celles de l'histoire ont atteint jusqu'à ce jour.

Nous avons confiance que la diplomatie arrivera à éteindre les incendies qui s'allument de toutes parts, et même à parer les étincelles, qui, à chaque instant et en tous lieux, peuvent provoquer une déflagration générale.

Mais, on ne peut que constater actuellement l'inquiétude qui règne partout, dans les villes, dans les familles, dans les commerces, dans l'industrie comme dans le monde financier. Les affaires sont paralysées. Toute le monde se précipite sur les nouvelles de la presse ou de la radio. L'activité productive travaille par à-coups, ou même se trouve suspendue.

Seuls, les paysans, imperturbables, font leur besogne et ne se démontrent pas. L'apparition du soleil de printemps a depuis quelques jours réchauffé la terre, toute la nature se réveille. Le travail des champs ne supporte pas, en ce moment, vingt-quatre heures de retard. Peu importent les événements, le paysan et ses chevaux font des journées de huit et dix heures, on laboure, on herse, on roule, on sème, ne faut-il pas assurer la récolte 1939 ? Jamais, quels que soient les événements, la terre n'est restée en friche ; quoi qu'il arrive, le sol de France produira la moisson 1939.

Du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, jusqu'à la limite extrême de nos frontières, la vie des champs manifeste toute son activité ; les hommes, les femmes, les vieillards, les enfants sont au service de la terre, chacun joue son rôle.

Ce spectacle ne devrait-il pas faire réfléchir ceux qui passent leur temps à troubler la paix des nations. Quel crime charger la conscience de ceux qui déchaîneraient une guerre meurtrière et destructive dans ces campagnes si vivantes et si fertiles, crime vis-à-vis des paysans dont ils profaneraient le travail.

Ceux qui ont la délicate et périlleuse mission de maintenir la paix devraient parcourir nos plaines en ce moment et, s'ils ont encore un peu de cœur aux entrailles, ils reculerait devant la lourde responsabilité qui pèserait sur eux, ils hésiteraient à accomplir une besogne d'ancêtrement et de mort.

Le paysan français ne se contente pas de demander la paix pour pouvoir travailler. Il travaille toujours, persuadé qu'on lui assurera la paix. Celle-ci ne doit pas lui être refusée.

J. Boulange,
Président de l'U.N.S.A.

Producteurs Faites vos déclarations d'ensemencement de blé avant le 15 Mai

La Loi du 15 août 1936 et le décret-loi du 17 juin 1938 prévoient que les producteurs doivent effectuer, du 15 avril au 15 mai dernier délai :

- 1°) Leur déclaration définitive de récolte correspondant à la moisson 1938 ;
- 2°) Leur déclaration d'ensemencement correspondant aux semailles de l'automne 1938 et du printemps 1939.

Pourquoi ?
parce que ces déclarations fourniront les bases indispensables à l'organisation rationnelle du marché du blé.

La connaissance précise de l'importance de la récolte permettra :

- de rechercher l'équilibre entre les possibilités de la production et les besoins de la consommation. (Organisation de la répartition des excédents, besoins de la consommation et de la défense nationale).
- de fixer de façon équitable et en toute connaissance de cause, le prix du blé.

Nous rappelons, enfin, que la loi du 15 août 1936 et les décrets-lois qui l'ont modifiée, prévoient la fixation d'un contingent individuel de production. Ce contingent peut tenir compte des déclarations d'ensemencement.

Dans quelle situation pénible pourrait se trouver un agriculteur ayant omis de faire ou ayant effectué de façon erronée sa déclaration d'ensemencement ?

COMMENT FAIRE SA DECLARATION D'ENSEMENCEMENT

Tous les producteurs de blé, producteurs exploitants, fermiers ou métayers doivent faire leur déclaration d'ensemencement, même s'ils n'ont pas de blé à vendre, ou s'ils n'en produisent que pour leur consommation familiale.

La déclaration comprend la totalité des surfaces portant effectivement du blé au jour de la déclaration :

- Blés d'automne (non détruits par les gelées) ;
- blés de printemps (compréhensifs toutes les surfaces ensemencées après le 1^{er} février que les ensemencements tardifs aient eu ou non pour cause les gelées de cette campagne).

Elle est faite à la mairie du siège de l'exploitation par celui qui exploite effectivement le domaine. (Indiquer son nom, ses prénoms, son adresse exacte y compris le lieu dit).

S'il s'agit d'un métayer celui-ci fait connaître, en outre, le nom et l'adresse de son propriétaire.

Si l'exploitation s'étend sur plusieurs communes, le déclarant est tenu de ne faire qu'une seule déclaration et

ce, à la mairie de la commune où est situé le siège de l'exploitation.

Il doit déclarer la totalité de ses terres ensemencées en blé se trouvant non seulement sur le territoire de la commune où a lieu la déclaration, mais aussi sur celui des autres communes.

Si un agriculteur possède plusieurs exploitations distinctes situées, dans des communes différentes il doit faire une déclaration à la mairie de chacune de ces communes.

La mairie doit remettre à l'intéressé un récépissé de sa déclaration.

Nous rappelons que ces déclarations sont reçues dans les mairies depuis le 15 avril et ce, jusqu'au 15 mai dernier délai.

DEFAUT DE DECLARATION D'ENSEMENCEMENT

L'art. 31 de la loi du 15 août 1936 stipule que toute infraction relevée sera punie d'une amende.

Le délinquant sera, en outre, privé des avantages de la loi :

- Il ne pourra, en particulier, prétendre au bénéfice de l'échange du blé contre farine ou pain ;
- Il risquera de se voir fixer éventuellement un contingent de production inférieur à l'importance normale de ses cultures.

COMMENT CORRIGER SA DECLARATION PROVISOIRE DE RECOLTE 1938

Les producteurs de blé ont indiqué approximativement avant le 30 septembre 1938, la quantité de blé qu'ils pensaient avoir récolté en juillet 1938.

A la fin des battages, ils devaient corriger cette déclaration provisoire par une déclaration définitive. S'ils ne l'ont pas déjà fait, ils profiteront de leur passage à la mairie pour le faire ; le délai de déclaration définitive de récolte 1938 expire le 15 mai 1939.

Ne pas oublier de déclarer toute la récolte, c'est-à-dire la totalité des quantités vendues ou encore à vendre ;

- des quantités ayant été employées comme semences ;
- des quantités ayant servi et devant servir à la consommation familiale.

Nous ne doutons pas que ces déclarations, établies dans l'intérêt des Agriculteurs, seront faites avec toute l'exactitude désirable et dans les délais prescrits par la loi.

Jean DARIAC,
Ingénieur-Agricole,
Professeur d'Agriculture,
Adjoint à la Direction
des Services Agricoles
de la Loire-Inférieure.

Suventions, Calamités et... Natalité

Convaincre ou contraindre l'Etat de se substituer à nous, de nous remettre à flot, nous, nos familles, nos enfants, nos fermes, en nous donnant les clefs de ses coffres aux trois quarts vides est un leurre !

Quand l'Etat promet de l'argent aux paysans, c'est avec l'espoir de les « acheter »... et de leur en verser le moins possible. C'est sa manière à lui de concevoir les économies.

A coups de billets de mille !

Nous nous trouvons récemment à l'Assemblée Générale d'une importante société agricole. Après les perpétuelles considérations d'usage sur les bienfaits de l'agriculture le Président louangea, comme il convenait, sa société : « La preuve des services rendus par notre association à la cause agricole n'est plus à faire ! Les Pouvoirs Publics, eux-mêmes, ont bien voulu, cette année encore, nous témoigner leur haute satisfaction en nous accordant une nouvelle subvention ; ainsi se trouve portée à 4.350 francs, le montant global des subventions encaissées au cours de mes vingt années de présidence ! » Que ne parlait-il aussi, cet excellent homme, des médailles de bronze et de vermeil, des mérites agricoles et des palmes académiques, qui jalonnent fidèlement deux fois par an au moins, toutes les étapes d'une docilité jamais démentie ?

La Société en question eut-elle touché dix fois plus de subventions, que la défense professionnelle n'eût pas avancé d'un pas ! En eut-elle touché cent fois plus, que le problème fut resté le même !

A coups de millions !

Quelques dizaines de millions, chaque année — 243 en 1938 ; 199 (défalcation de 450 de bonifications d'allocations familiales) en 1939, — sont ainsi inscrits au budget de l'Agriculture, puis répartis en une poussière de menus cadeaux, dont une large part se détourne d'intérêts véritablement agricoles.

C'en est assez pour entretenir dans

l'opinion publique, la légende des subventions massives libéralement octroyées aux paysans, ces éternels quémandeurs !

Parfois des crédits plus importants sont ouverts pour couvrir (?) certaines calamités agricoles. Mais que sont les 40 millions alloués aux éleveurs plus ou moins ruinés par la fièvre aphteuse de 1937-1938, dont les pertes dépassent 2 milliards ? Quelles déceptions pour les intéressés, lorsqu'après force paperasseries administratives, certificats divers, enquêtes sur enquêtes, ils se voient allouer une aumône si dérisoire qu'elle achève de les démoraliser ? Quelles déceptions pour les viticulteurs, durement éprouvés par les gelées printanières de 1938, auxquels on promet en mai un crédit de 200 millions, pour allocations au titre des calamités agricoles, et qui, pendant des mois et des mois, n'auront rien touché ! A la fin de l'année, quelques déceptions enfin, lorsque la loi du 6 mars 1939, sur les 200 millions attribués aux victimes des gelées de mai, en annule cent, sous prétexte d'en octroyer quatre-vingt aux producteurs de blé, victimes des gelées d'hiver, non moins à plaindre évidemment que les vignerons, mais promis eux aussi aux mêmes dupes !

A coups de milliards ! Pourquoi pas ?

Incappable de nous aider à réparer nos pertes, à coups de millions, peut-on raisonnablement lui demander d'organiser la vie, de promouvoir la natalité à coups de milliards, en finançant lui-même les allocations familiales ?

Laissons aux cultivateurs, victimes des calamités agricoles, le soin de répondre ; et quant à nous, continuons à lutter pour les allocations familiales égales pour tous, conformément au projet professionnel et anti-étatique de l'Union Nationale des Syndicats Agricoles, le seul viable, le seul réalisable.

J. Le Roy Ladurie.

Secrétaire Général de l'U.N.S.A.

Consommation de la Viande en France en 1938

Comme les années précédentes, le Ministère de l'Agriculture vient de faire paraître la statistique de la production et de la consommation de la viande en France.

Ce tableau qui a été publié au « Journal Officiel » du 7 Avril, concerne l'année 1938 et les années antérieures jusqu'à 1933.

La base de cette statistique est le rendement de la taxe fiscale à l'abatage instituée en 1925 en remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires. Ces recettes, effectuées par la Direction Générale des Contributions Indirectes, permettent de déterminer les quantités de viandes abattues dans les abattoirs publics et les tueries particulières.

Toutefois, les indications ainsi recueillies ne donnent aucun renseignement sur le nombre des animaux tués, ni sur le nombre des producteurs eux-mêmes pour les besoins de leur consommation familiale. En ce qui concerne le gros bétail : chevaux et bœufs, ces données peuvent être négligées, en raison du peu d'importance des abatages effectués à la ferme, mais il n'en est pas de même pour les ovins et surtout pour les porcins qui sont consommés en grand nombre dans les exploitations agricoles.

Aussi, une enquête spéciale est-elle effectuée chaque année par les soins des Directeurs des Services Agricoles, afin d'évaluer quelles sont les quantités de viandes de moutons, de veaux et de porcs provenant d'animaux sacrifiés à la ferme. A l'aide de ces éléments, et compte tenu des importations et exportations de viande dans l'année, il est possible de déterminer les quantités totales de viandes consommées sur le territoire.

Pour 1938, cette quantité s'élève à 1.713.000 tonnes, soit, en moyenne, 40 k. 900 par habitant, marquant une

très légère diminution sur 1937 (1.718.200 tonnes, ce qui correspond à une consommation par habitant de 41 kilos).

Le fléchissement est plus important par rapport à 1936, où la consommation avait atteint 42 k. 35 par habitant (1.768.230 tonnes au total), et qui était d'ailleurs l'année de la plus forte consommation depuis 1933.

Si l'on examine chaque catégorie de viande, on constate une augmentation assez sensible de la production de viande de bœuf : 606.000 tonnes contre 547.100 en 1933. Pour les veaux, au contraire, la production : 264.700 tonnes, quoique à peu près identique à celle de 1937, reste inférieure à celle des années précédentes.

Les chiffres relatifs aux moutons marquent un accroissement très net en ce qui concerne les viandes provenant d'abattoirs publics et de tueries particulières : 104.800 tonnes contre 98.754 en 1937, et en réduction pour les viandes abattues et consommées à la ferme (1.600 tonnes au lieu de 3.200).

Quant à la consommation de la viande de cheval, elle continue à diminuer dans de fortes proportions : 40.800 tonnes en 1938, alors qu'en 1933 elle dépassait 51.000 tonnes.

Enfin, pour le porc, léger recul de la consommation à la ferme : 226.000 tonnes au lieu de 233.000 en 1937 et 255.000 en 1938, mais peu de changement pour les viandes acquittant la taxe à l'abatage : 443.200 tonnes contre 443.786 en 1937.

En conclusion, la production et la consommation de la viande ont très peu varié en 1938 et la faible diminution de la consommation globale de viande qu'on a enregistré s'explique par une diminution de 3.700 tonnes de nos importations de 1938 sur celles de 1937 et par un léger accroissement des exportations (610 tonnes).



CONGRES DE LA MUTUALITE
— Le 18^e Congrès National de la Mutualité Française se tiendra à Toulon, du 25 au 29 Mai.

RACE BERRICHONE. — Le Concours spécial de la race ovine Berrichonne du Cher se tiendra à la Halle aux Blés, à Bourges, le 2 et 3 Mai. Pendant ces deux jours seront exposés les sujets de choix des grandes bergeries de cette race, dont on se rappelle les succès au dernier Concours Général Agricole.

MAIS ETRANGERS: Les milieux agricoles du Sud-Ouest ont pris connaissance avec une vive émotion de certaines dispositions de l'accord commercial franco-yougoslave, qui contiennent une grave menace pour la production française de maïs.

LE PAQUEBOT « NORMANDIE »
embarque à chaque voyage : 3.500 kilogrammes de beurre frais, 75.000 œufs frais, 5.000 litres de lait frais et 1.000 litres de crème, ainsi que 10.000 boîtes de lait condensé, 1.200 briques, camemberts, petits suisses et pont-l'évêque, 250 kilogrammes de roquefort et 2.000 kilogrammes d'emmental, hollandais, tête de mouton.

ASSURANCE DES RECOLTES. — Aux Etats-Unis s'est constituée une Corporation fédérale d'assurance des récoltes. Le capital a été fixé à 100 millions de dollars. A partir de la récolte de 1939, les producteurs de blé peuvent être assurés contre les pertes dans le rendement dû à des cas de force majeure, y compris la sécheresse, l'inondation, la grêle, les cyclones, les maladies des plantes, ou tout autres cas fortuit déterminé par le Conseil.

L'EXODE RURAL n'a pas épargné l'Allemagne, qui manque aujourd'hui très gravement de main-d'œuvre agricole. La population rurale allemande n'est plus que de 30 %, alors qu'elle était de 70 % en 1916.

Samedi 29 Avril, à 18 heures 45

M. Rémy GOUSSAULT

Délégué Central de l'U.N.S.A.

parlera des
CAHIERS GENERAUX
DE LA PAYSANNERIE

à Radio TOUR EIFFEL

relayé par LINOES-P.T.T., Lyon, Lille, Rennes-Bretagne, Marseille, Provence et Toulouse-Pyrénées.

L'ALBANIE AGRICOLE

L'Albanie, dont la superficie est de 30.540 kilomètres carrés et la population de 1.200.000 habitants environ, est le territoire le plus montagneux de la péninsule balkanique. Au-dessus d'une plaine littorale plus ou moins large s'élèvent des falaises abruptes qui supportent une première terrasse, à laquelle d'autres terrasses succèdent, parallèlement les unes aux autres, séparées par des chaînes montagneuses orientées du N.-O. et S.-E. et atteignant de 2.150 à 2.300 mètres au-dessus des lacs d'Ohr et de Preshe. De nombreuses rivières torrentielles, alimentées par des pluies abondantes venues de l'Ouest, traversent ou contourment les massifs montagneux (Drin, Shkumbi, Vojussa) et les lacs de Scutari et d'Ohrid sont en partie des lacs albanais. Le littoral, très découpé, bordé de lacs et de lagunes au Nord, est souvent dominé, plus au Sud, par des falaises à pic ; il possède quelques baies importantes (Durazzo, Durrës, Valona). Le climat qui varie avec l'altitude et l'éloignement de la mer, est généralement sain, sauf sur le rivage ; il est fort rude à l'intérieur.

Le pays que les Shkipetars ont habité dès les temps les plus reculés, doit à sa disposition orographique et à son climat, une grande variété de produits végétaux ; les plantes méditerranéennes et les céréales poussent sur ces rivages ; les forêts de chênes, de châtaigniers, de noyers, couvrent les pentes de l'intérieur. Des chevaux, des bœufs, des moutons, des chèvres, paissent les pâturages albanais. Quant aux ressources minérales, elles sont encore fort mal connues.

